

Décision n° 2023-033

Objet : MAPA 23003 – Fourniture et installation de matériel sportif sur la base nautique de la Magdeleine à Samois-sur-Seine – Lot n°2 Ergomètres dynamiques
Attribution à la société WINTECH

Le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

Vu l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu les articles L. 2122-22 et L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2020-134 du 09 juillet 2020 portant délégation des attributions du conseil communautaire au président de la communauté d'agglomération, dont notamment le droit de prendre, pour les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant HT inférieur au seuil de procédure formalisée fixé par le règlement européen et pour les marchés et accords-cadres de fournitures et de services d'un montant HT inférieur au seuil de procédure formalisée fixé par règlement européen, les décisions relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ces marchés et accords-cadres, ainsi que les décisions relatives à leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu que le marché a été passé sous la forme d'un marché à procédure adaptée conformément aux articles R. 2123-1 et suivants du code de la commande publique,

Vu l'avis de publicité lancé le 06 février 2023 sur le site Achat public et au BOAMP en vue de conclure un marché relatif à la fourniture et l'installation de matériel sportif sur la base nautique de la Magdeleine à Samois-sur-Seine, alloti en trois (3) lots, comme suit :

- Lot n°1 : Simulateurs d'aviron,
- Lot n°2 : Ergomètres dynamiques,
- Lot n°3 : Ergomètres statiques de grande taille et de taille normale,

Considérant que l'analyse des offres a désigné, pour le lot n°2, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, la société WINTECH sise, pour un montant de 11 983,33 € HT ou 14 380 € TTC,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer le lot n°2 ergomètres dynamiques du marché relatif à la fourniture et l'installation de matériel sportif sur la base nautique de la Magdeleine avec la société WINTECH sise Les Chabannes – 19600 Chasteaux, pour un montant de 15 712,25 € HT ou 18 864,70 € TTC,

Article 2 :

De dire que le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera transmise à la sous-préfecture

077-200072346-20230530-2023-033-AR
Date de réception préfecture : 30/05/2023

Fait à Fontainebleau, le 30 MAI 2023

Pascal GOUHOURY



Président de la communauté d'agglomération

Certifié exécutoire le 30 MAI 2023
Date de mise en ligne le 30 MAI 2023
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr